



## Conseil Citoyen de CITE

### COMPTE RENDU DU 6 DECEMBRE 2016

\*\*\*\*\*

**Présents : 11 membres :** Mmes Jaquin, Turlonias, Caizergues, Humbert, Khadri, Sandragné, Ouzounian, Flautre, MM. Verhaegue, Lenhardt, Sablayrolles

**Excusés :** M. Flores, Mme DE ZARATE

#### **Ordre du jour : Point sur les propositions et doléances soumises depuis le début de notre mandat**

Une question : Pourquoi avoir supprimé quai de lorraine l'arrêt du bus devant la maison de retraite de l'Oustal ????

- ⇒ Les suppressions de ligne / arrêts de bus effectués en septembre dernier sont du fait de la nouvelle délégation de service public de transport gérée par le Grand Narbonne. Ils ont jugé qu'il n'y avait pas assez d'usagers. Toutefois il existe toujours de possibilités de transport à la demande.

Mme Flautre nous enverra le lien qui nous permettra d'accéder au serveur du Grand Narbonne afin de faire part des doléances qui nous ont été faites suite à la mise en place des nouveaux circuits de déserte.

#### **Point 1 : Boîte de Nuit BD Sambat**

- Boîte de nuit BD M. Sambat : rumeurs d'ouverture prochaine : va-t-il y avoir ouverture d'une boîte de nuit/cabaret près du restaurant ? Si oui quels seront les horaires ? Certains riverains craignent des nuisances sonores et autres
- Monsieur le Maire avait rendez-vous début septembre avec le responsable de cet établissement, qu'en est-il ?

#### **Réponse tranquillité publique**

C'est un arrêté préfectoral et non communal qui fixe la limite horaire des débits de boissons à 2h.

Effectivement il y a un projet d'ouverture de bar à cet endroit.

Les horaires sont ceux des autres bars de la ville pouvant ouvrir au public jusqu'à 02h00 du matin.

Les membres du CC Cité remercient la Mairie de cette information. c'est donc un bar qui ouvrira ses portes BD M. Sambat près du restaurant Turc, et les horaires de fermeture seront au plus tard 2h00 du matin.

#### **Point 2 : Jardins des Vicomtes,**

- Y-a-t-il un projet et si oui lequel ? Aucune info sur le site de la mairie  
A noter que le parc ferme le soir mais qu'il est "privatisé" pour la MJC dont la clientèle a un accès.  
D'autre part des groupes résidents s'installent souvent le matin en plein milieu du passage pour des exercices de groupe ce qui gêne les passants. A signaler à la mairie pour envoi courrier à la MJC.

#### **Réponse de Mme Granier-Calvet**

Oui un projet existe mais ce jardin sera réhabilité par le service espaces verts dans les prochains mois

Le CC Cité regrette qu'aucun panneau ne soit mis en place par la mairie pour permettre aux riverains d'être informés sur le projet de réaménagement du parc des vicomtes. **Ils ne souhaitent pas la disparition des arbres.** Les riverains questionnent les jardiniers qui ont commencé à œuvrer à l'extérieur du parc, de part et d'autre de la poudrière.

### **Point 3 : Déjections canines :**

- Demande d'appliquer les promesses faites il y a environ un an sur la sensibilisation des propriétaires de chien : logo maître et chiens propres, apposition de panneau pour indiquer le montant des amendes....
- Espace déjections canines nouvellement créé place Verdun : Des barrières en bois ont été mises en place. Faire disposer sur le sol du sable pour les besoins des chiens, le sol étant cimenté. Demande d'accord pour peindre une fresque.
- Cours Mirabeau signalé l'emplacement des sachets de ramassage des déjections.
- Cours Mirabeau interdire sur les pelouses l'accès aux animaux.

### **Réponses :**

- ⇒ Les distributeurs de sacs canins ne peuvent pas être signalés en amont. Le dispositif présente en lui-même assez d'information (Service Voirie)
- ⇒ L'arrêté municipal en préparation résout ce problème étant donné que tout propriétaire de chien devra être muni d'un sac à déjections canines. Il appartiendra donc à chacun d'identifier l'emplacement des distributeurs.(Propreté Urbaine)
- ⇒ la sanisette canine place Verdun : dépôt de sable en cours et l'affichage d'interdiction des pelouses

Un arrêté municipal est en cours mais ne résoudra pas à lui seul le problème des déjections canines si des PV ne sont pas mis aux propriétaires indécents. De plus, il est primordial que les distributeurs à sacs pour déjections canines soient alimentés en permanence.

Le CC regrette qu'aucune opération de sensibilisation de la population à la propreté ne soit organisée alors qu'une importante campagne de sensibilisation en janvier 2016 avait été évoquée par Mme GRANIER-CALVET (cf. point 2 du CR de la réunion du CC Cité du 2 juin 2015).

Il est regrettable que l'idée de fournir aux propriétaires de chiens respectueux, un macaron "canin responsable" ne trouve pas écho auprès de la mairie.

### **Application bye bye crottoir :**

- Application bye bye crottoir découverte dans la presse :
- Est-elle beaucoup utilisée ?
- Peut-elle être utilisée pour orienter la police municipale en fonction des statistiques ?
- Y a-t-il un service de nettoyage des crottes de chiens le week-end et jours fériés ?
- Combien de PV ont-ils été mis depuis la mise en place des 3 agents dédiés ?
- Y aura-t-il ou pas une opération de sensibilisation sur la propreté ?

### **Réponses :**

#### **Police Municipale**

Un arrêté est en cours d'élaboration concernant les déjections canines, ainsi que sur l'interdiction de pelouses.

Cet arrêté devrait être mis en place d'ici une 15ème de jours, une communication accompagnera ce nouveau dispositif.

#### **Propreté Urbaine :**

Nous avons passé la barre des 500 déjections canines signalées sur la Ville par BBC.

Elle peut effectivement être utilisée pour aiguiller la PM sur les secteurs où les déjections canines sont les plus fréquentes. Mais la difficulté de prendre les propriétaires en flagrant délit demeure.

Le service d'enlèvement des déjections canines fonctionne 6 j/7 du lundi au samedi. Il est étendu en période estivale aux dimanches et Jour Férié.

Nouvelle campagne de sensibilisation est en cours de préparation, à confirmer.

Application bye-bye crottoir : l'application est facile à utiliser. Par contre, le nettoyage semble fonctionner 5j/7 plutôt que 6j/7 car certaines déjections ne sont pas nettoyées le samedi.



Le CC rappelle que l'application permet de cibler les secteurs où le problème est récurrent ce qui peut permettre d'orienter la PM dans ces secteurs. Le CC souhaiterait que la caméra mobile arpente ces mêmes secteurs (effets dissuasifs + repérage des horaires des maîtres indécents).

#### **Point 4 : Rue Marcero**

- Le problème déjà signalé a atteint des limites inacceptables depuis juin, du n° 10 au 18 pour situer précisément c'est devenu catastrophique : rue très étroite et dangereuse pour les piétons (maintes fois signalé), surtout très dégradée et sale !!! Il y a une nouvelle frange d'habitants (des roms je pense) qui vivent dans un taudis avec une hygiène désastreuse, beaucoup d'enfants dans la rue, des cris, des engueulades même le soir...
- Bref tout le quartier se plaint.
- Un Courrier a été adressé à Monsieur le Maire copie Mme Granier-Calvet.
- Les habitants des maisons situées aux Numéros 11,15 et 17 rue Marcero ont quittés les lieux. Ces maisons se sont vidées de leurs occupants.

#### **Réponses :**

Visite prévue par le Service Hygiène et la Police Municipale le 29 novembre pour établir un constat et un rapport.  
(Nous ferons la mise à jour après la visite)

#### **Point 5 : Collège Sévigné**

- Nous aurions voulu savoir si un dispositif particulier serait mis en place devant Sévigné pour la rentrée des classes. Il ne faut pas que les voitures restent arrêtées dans cette rue à sens unique sans surveillance policière....
- Mme Granier-Calvet note la nécessité de revoir les travaux qui ont été réalisés pour l'action n°29 (fiche d'intervention n° 5) et qui ne correspondent pas à la demande. En effet 3 plots plastiques ont été posés, alors que la demande portait sur l'allongement de quelques mètres de la place "croisillon jaune" au sol afin de permettre:
  - Le stationnement pour les camions qui livrent Sévigné et ainsi ne bloqueraient plus la rue qui est en sens unique en se garant en plein milieu comme ils le font à l'heure actuelle après l'entrée des élèves.
  - La sortie aisée des containers de Sévigné. Cette place étant régulièrement utilisée pour le stationnement des véhicules particuliers.
  - Le stationnement restant possible pour les véhicules particuliers le week-end.

#### **Réponses :**

- ⇒ Nous sommes dans un secteur où le stationnement demeure très prisé. C'est pourquoi il est souhaitable de maintenir le maximum de parking. Les balises plastiques ont été positionnées au droit de l'entrée pour éviter que des véhicules y stationnent. Une aire de livraison n'ait pas dissuasive.
- ⇒ On peut créer une aire de livraison mais ça sera en amont au détriment des parkings

La réponse faite par la mairie est contradictoire. Les 3 plots plastique qui ont été posés n'avaient pas été demandés par le CC et privent les riverains d'une place de stationnement le week-end alors que la mairie indique dans sa réponse qu'il est souhaitable de maintenir le maximum de parkings.

La demande initiale était d'allonger la place livraison existante à l'entrée devant l'entrée du collège Sévigné (croisillons jaunes), trop courte actuellement afin de permettre aux camions de livraison de s'y mettre le matin, lorsqu'ils livrent la cantine de Sévigné (9h10 le matin) et d'indiquer au sol l'interdiction de stationner à cet endroit (sauf week-end). Il est également souhaitable que la PM qui passe à quelques mètres chaque jour pour emprunter le passage Rossel et se rendre sur le Bd F. Mistral, vérifie et verbalise en cas de stationnement de véhicules.



Les livreurs ne gêneraient plus la circulation lors du déchargement dans cette rue qui est en sens unique.

Prévoir également la place nécessaire pour les 3 containers de Sévigné.  
Cette place pourrait être délimitée par des plots en plastique.

#### **Point 6 : Stationnement ancienne porte de Béziers impasse de la distillerie:**

- Deux voitures sont toujours mal garées. Impossibilité du passage d'un véhicule de secours pompiers. Cf Fiche d'intervention N°7/2015 La seule contravention faite a été pour un propriétaire qui déposait ses courses ??

#### **Réponse :**

**Suite à réunion PM /Espace Public Passage plus régulier de la PM  
Présence du zébra suffisante (réponse apportée le 03 décembre 2015).**

Problème de stationnement pris en compte au risque de voir des personnes déposer leurs courses se faire verbaliser.

#### **Point 7 : Place P.M.R Rue Marcel Sembat :**

- Transformer les 2 places de stationnement à droite du passage surélevé en place P.M.R.

#### **Réponse voirie :**

- ⇒ Si on comprend bien il s'agit des deux places de stationnement après l'entrée du collège. Nous sommes dans un secteur où le stationnement demeure très prisé. C'est pourquoi il est souhaitable de maintenir le maximum de parking. Au vu de la configuration des lieux et des besoins nous avons repartis les places PMR, en aval du quai de bus et de l'autre côté du boulevard à proximité du magasin de vente de matériel médical.

Non, il ne s'agit pas de places près du collège. Les deux places en cause sont situées juste après le cabinet d'avocats de Maître Mouly. Elles font 1.80 m de large et ne permettent pas le stationnement de 2 véhicules moyens (container + platane à proximité) cela empêche 2 véhicules de stationner car ouverture de portière impossible ou oblige à stationner à cheval sur le trottoir. Les manœuvres sont délicates et dangereuses à cet endroit.

La demande consiste à transformer ces 2 places en 1 place PMR et de récupérer la place PMR située en face du restaurant Turc pour la transformer en place normale. Mme OUZOUNIAN se tient à la disposition du service concerné si besoin.

Un point à rajouter :

Sur le BD M. Sembat, au niveau du n° 15, une place est matérialisée par un croisillon alors qu'il n'y a aucune sortie de garage à cet emplacement. Il y a lieu de rétablir cet emplacement en place de parking. Mme S. Montagné indique qu'elle connaît l'endroit et s'est aperçue de cette anomalie.

#### **Point 8 : Place du Forum :**

- Regards évacuation eaux de la fontaine bouches, luminaires défectueux, faire nettoyer la place plus régulièrement ...

#### **Réponse voirie :**

- ⇒ Nous informons notre prestataire VEOLIA pour qu'il effectue un nettoyage des évacuations d'eaux pluviales
- ⇒ Pour l'éclairage, nous demandons au centre technique municipal de nettoyer les supports voirie de modifier éventuellement la source lumineuse pour avoir un éclairage plus blanc

Faire nettoyer et remettre en état la fontaine.



### **Point 9 : Passages protégés piétons :**

- Communiquer aux membres du conseil Citoyens la réglementation relative aux passages protégés pour piétons : Distance minimale d'un carrefour...

### **Réponse voirie :**

- ⇒ Il n'existe pas proprement parlé de distance réglementaire mais plutôt des recommandations adaptées aux situations notamment en terme de visibilité mutuelle entre les piétons et automobilistes.
- ⇒ La distance de stationnement de part et d'autre d'un passage piéton est de 5 mètres.

Dangerosité du passage piétons au niveau du pont de l'escoute: réorienter vers le boulevard Léon Augé, le panneau lumineux indiquant ce passage protégé. Déplacer ce passage piétons d'environ 10 mètres vers le quai de lorraine, en y faisant un passage surélevé.

### **Point 10 : Propreté de la ville :**

- Les membres de notre conseil ont reçu des doléances suite à un nombre trop réduit de toilettes publiques notamment sur la promenade des barques.
- Les gens trouvent inadmissible, que les toilettes situées sous le passage de l'Arche ne soient pas entretenues (chasse d'eau cassée depuis 1 an, une réfection de ces locaux très utilisés, vu leur situation centrale, doit être envisagée
- Problème d'accès aux toilettes près des Halles dont la fermeture journalière est à 15H
- Les poubelles type « panier » n'ont pas été mises en place sur les Barques et cours Mirabeau

### **Réponses :**

#### **Service Plomberie :**

Toilettes du passage de l'Ancre sont réparés (poussoir inexistant).

#### **Service Propreté urbaine :**

Il n'y en effet pas de toilettes publiques sur les Barques mais il y en a dans le Passage de l'Ancre, aux Halles, quai Vallières, lavoir de la terrasse entre deux villes et au tout début du Quai Victor Hugo. Le maillage me semble suffisant, surtout quand on prend en compte le côté peu esthétique ce genre d'équipement et les nuisances qui vont avec.

On nous signale la dangerosité d'une plaque en fer devant l'entrée des Toilettes du passage de l'Ancre

### **Point 11 : Nouvelle Gare TGV :**

- La non-remise en cause par l'actuelle et l'ancienne municipalité de la création d'une nouvelle gare TGV à Montredon. Le conseil citoyen Cité indique que des terrains existants derrière la gare actuelle pourraient permettre la construction d'une voie supplémentaire.
  - Ce doit être la gare du territoire Narbonnais.
- Quelle est la position de la Mairie vis à vis de la création de la ligne T.G.V. ?
- Le conseil citoyen craint la perte de touristes avec l'éloignement de la future gare et fait part de son inquiétude sur le développement du fret.

### **Réponses :**

### **Point 12 : Nettoyage des terrasses :**

- Rappeler aux propriétaires des cafés l'obligation qui leur incombe de nettoyer, leur terrasse, lors de la fermeture de leur établissement (place de la Mairie et rue de l'ancien courrier).



### **Réponse Régies – Animations commerciales :**

Les exploitants des débits de boissons ont l'obligation de procéder au nettoyage de leur propre terrasse. En effet, l'article 4 de la Charte des Terrasses prise sous forme d'arrêté municipal et donc opposable à tous prévoit : « la partie du domaine public sur laquelle est installée la terrasse mais également la partie comprise entre le pas de porte et la terrasse, doit être maintenue en permanence en bon état de propreté. Son nettoyage quotidien est assuré par l'exploitant ; les exploitants doivent enlever tous papiers, débris, emballages ou mégots qui viendraient à être laissés par leurs clients ». Chacun des exploitants a été destinataire de cette charte. Pour autant, nous pouvons faire un rappel à la réglementation à chacun des exploitants des parties sus citées.

### **Point 13 : Circulation:**

- Faire respecter les sens interdits au Centre-ville, notamment dans les rues donnant accès à la promenade des Barques.

### **Réponse Police Municipale :**

Nous sommes vigilants à ce type de pratique d'infraction en cœur de ville.

**LUMIERE BLEUE : faire venir un professeur de santé (Mme SALE Gaëlle)**

### **Réponse Service Santé :**

Mme SALE Gaëlle coordinatrice du service Santé de la Ville, se charge de faire le lien avec les Professionnels spécialisés dans ce domaine.

Vous propose d'inviter ces derniers lors d'une réunion du conseil Citoyen à partir de février 2017.

### **La prochaine Permanence du 30 Janvier 2017:**

Fin de la réunion 20h35

**Prochaine réunion fixée au Mardi 10 Janvier 2017 à 18H30  
Salle Polyvalente du CCAS - rue benjamin CREMIEUX**

**Ordre du Jour : Compte rendu des différentes commissions**

**Nous dégusterons lors de cette réunion, une galette des rois et un bol de cidre  
(participation de 2€)**